

Maintien ou acquisition de la structure irrégulière et du mélange d'essences

PEUPLEMENTS CONCERNÉS

- √ Sapinières,
- ✓ Hêtraies,
- ✓ Peuplements mélangés dominés par le sapin ou le hêtre.

OBJECTIFS DE L'ITINÉRAIRE

- ✓ Acquérir ou maintenir une structure irrégulière,
- ✓ Rééquilibrer le mélange d'essences en se rapprochant de l'habitat climacique, avec un objectif d'au moins 30 % de mélange.

SAPINIERE EN TRANSITION

Possibilités d'enrichissement avec des essences plus adaptées aux futures conditions climatiques.

SAPINIERE EN LIMITE / HORS STATION

Etude des possibilités d'accompagnement et d'engagement au cas par cas basée sur un dialogue technique à conduire en amont avec Sylv'ACCTES et le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.

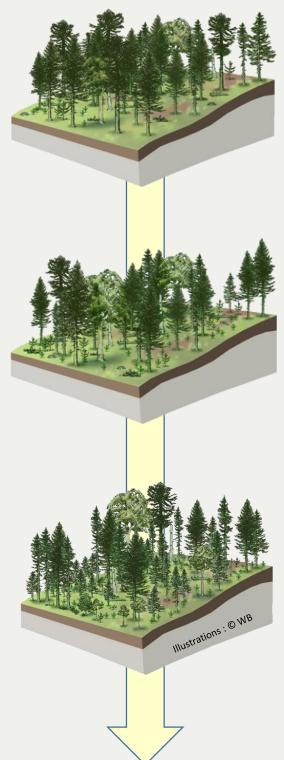
TAUX D'AIDE

70 % 50 %

en forêt privée* en forêt publique*

* sur les montants de travaux HT





TRAVAUX ET PLAFONDS DE DÉPENSES ÉLIGIBLES

Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes)
Diagnostic sylvicole préalable à un martelage, à des travaux conformes à l'itinéraire ou à la rédaction d'un PSG ou d'un programme de coupe et travaux visant les objectifs de l'itinéraire.	200 €/ha parcouru
Martelage et marquage d'arbres à conserver - Arbres habitats, tiges d'avenir, semenciers Maitrise d'œuvre (repérage, marquage et cartographie)	300 €/ha parcouru
Matérialisation et cartographie des cloisonnements d'exploitation - Maitrise d'œuvre (repérage, marquage et cartographie), - Identification et matérialisation des points de croisement avec les pistes.	250 €/ha parcouru
Débardage alternatif sur sols non portants en cas d'opération déficitaire Prise en charge du surcoût comparativement à une technique de débardage classique, ou du déficit, à hauteur de 50% en forêt publique et 70% en forêt privée.	Câble-mât : maximum 30€/m³ Chenillard léger, cheval : max. 300€/jour
Assistance à l'acquisition d'une régénération naturelle - Travail du sol superficiel et localisé pour aider l'installation de la régénération sur maximum 10% de l'unité de gestion considérée, - Protection de la régénération naturelle (répulsif ou physique) en cas de forte pression du gibier (déséquilibre ou sélection des essences), - Expérimentation de régénération sur rondelles / bois mort.	1 000 €/ha travaillé
Travaux sur la régénération naturelle dans le respect des phases d'acquisition, de compression, de dimensionnement et de qualification, visant le dosage du mélange et la mise en valeur de la qualité (toutes essences). - Acquisition (fourrés) : dégagement, cassage, - Compression (gaulis-perchis) : cassage, annélation, taille de formation, - Qualification (haut perchis - tiges précomptables) : détourage, annélation, taille de formation, élagage de finition, - Maitrise d'œuvre (repérage, matérialisation sur le terrain et cartographie).	1 500 €/ha parcouru
Aide au semis direct en trouée et/ou sous couvert - Maitrise d'œuvre (repérage et cartographie), - Travail du sol superficiel et localisé pour aider la germination sur maximum 10% de l'unité de gestion considérée (si nécessaire), - Achat et semis des graines (dont tables à graines).	2 000 €/ha travaillé
Restauration / entretien des ripisylves (à réaliser en complément d'une autre opération de l'itinéraire) sur une bande de 10 à 15 m de large - Martelage, - Détourage, coupe, dépressage dans une dynamique de restauration de la ripisylve, - Achat et mise en place de plants d'essences adaptées à la structuration des berges et de la ripisylve. Pas d'intervention mécanisée à moins de 10m du cours d'eau.	27€/mL

ha parcouru = surface de l'unité de gestion engagée pour les travaux accompagnés, surface non travaillée incluse ha travaillé = surface réelle de travaux au sein de l'unité de gestion engagée mL = mètre linéaire

Travaux éligibles	Plafond de dépenses éligibles (montant hors taxes)
Compléments de régénération pour diversifier le panel d'essences et /ou palier à des déficits localisés de régénération naturelle. - maitrise d'œuvre (repérage et cartographie des trouées, marquages et matérialisation sur le terrain), - préparation localisée du sol (potets travaillés), - achat et installation des plants, - protection des plants (physique ou répulsif). Conditions techniques :	
 essences adaptées à la station exclusivement, essences allochtones sur maximum 15% des plants introduits, 300 plants/ha maximum sur la surface parcourue (soit une densité moyenne de 1200 plants/ha sur la surface travaillée), ¼ de la surface parcourue maximum (soit un maximum de 2500 m²/ha), taille maximum des trouées : 1 000 m² en surface en sylviculture (2 500 m² si issue d'une récolte des bois secs sur pied), privilégier le mélange pied à pied et les ilots extensifs. 	2500€/ha parcouru
Cas des sapinières "en transition" (transition progressive a priori possible d'après le diagnostic, dépérissement < 25-30% de la surface terrière) : possibilité d'entrer ou de poursuivre l'itinéraire Sylv'ACCTES, ouverture à l'enrichissement allochtone dans la limite de 60% des plants introduits (soit 15% du couvert en surface terrière dans le peuplement final) sous réserve d'un diagnostic climatique réalisé par un professionnel de la gestion forestière prouvant la non adaptation du sapin à la station.	
Cas des sapinières "en limite de station" /"hors station" : dialogue technique à conduire en amont avec Sylv'ACCTES et le Parc Livradois-Forez. Voir arbre d'aide à la décision en fin de document.	
Aménagement de lisières étagées et diversifiées (à réaliser en complément d'une autre opération de l'itinéraire) sur une bande de 10 à 15 m de large - Martelage, - Détourage, coupe, dépressage dans une dynamique d'irrégularisation et de diversification des lisières, - Achat et mise en place de plants d'essences pionnières autochtones.	27€/mL
Participation à la trame de vieux bois en Livradois-Forez - Expertise/Diagnostic spécifique (diagnostic, repérage et cartographie), - Matérialisation (marquage).	
Conditions: - A réaliser en complément d'une autre opération de l'itinéraire, - Marquage d'un ilot de libre évolution d'au moins 0,5 ha, - Inscription au réseau FRENE ou, à défaut, à la trame de vieux bois du Parc Livradois-Forez, - Opération non financée par un autre programme (contrat N2000, etc.), - Enjeu de production maintenu sur le reste de la parcelle, dans l'objectif de l'itinéraire.	500 €/ilot marqué jusqu'à 3ha + 100€/ha au-delà

ha parcouru = surface de l'unité de gestion engagée pour les travaux accompagnés ha travaillé = surface réelle de travaux au sein de l'unité de gestion engagée mL = mètre linéaire

• CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À SYLV'ACCTES :

✓ Parcelle(s): située(s) sur le **territoire du Parc** (Communes adhérentes au syndicat mixte et ayant approuvé la Charte du Parc Livradois-Forez), dotée(s) d'un **document de gestion** (PSG, RTG ou CBPS+ en forêt privée, document d'aménagement en forêt publique) et engagée(s) dans une démarche de **certification** (PEFC ou FSC).

Pour être éligible, le CBPS + nécessite obligatoirement :

- Un accompagnement par un gestionnaire forestier professionnel
- Ou Un certificat d'intégration des travaux dans une opération locale de massification de chantiers réalisée par un opérateur spécialisé (CNPF, chambre d'agriculture, coopérative...)
- Ou Une attestation de formation FOGEFOR de moins de 5 ans
- Ou Une attestation d'adhésion du propriétaire à une structure locale visant à diffuser et améliorer les connaissances sylvicoles de ses membres (CETEF, association/syndicat de sylviculteurs, association syndicale du type ASA/ASL/ASGF).
- ✓ Minimum de 2 hectares de travaux par dossier (maximum 50 hectares). Possibilité de regrouper plusieurs parcelles et/ou plusieurs propriétaires et/ou plusieurs itinéraires et types de travaux dans un même dossier.

CRITÈRES D' ÉLIGIBILITÉ COMPLÉMENTAIRES POUR L'ENGAGEMENT DANS L'ITINÉRAIRE :

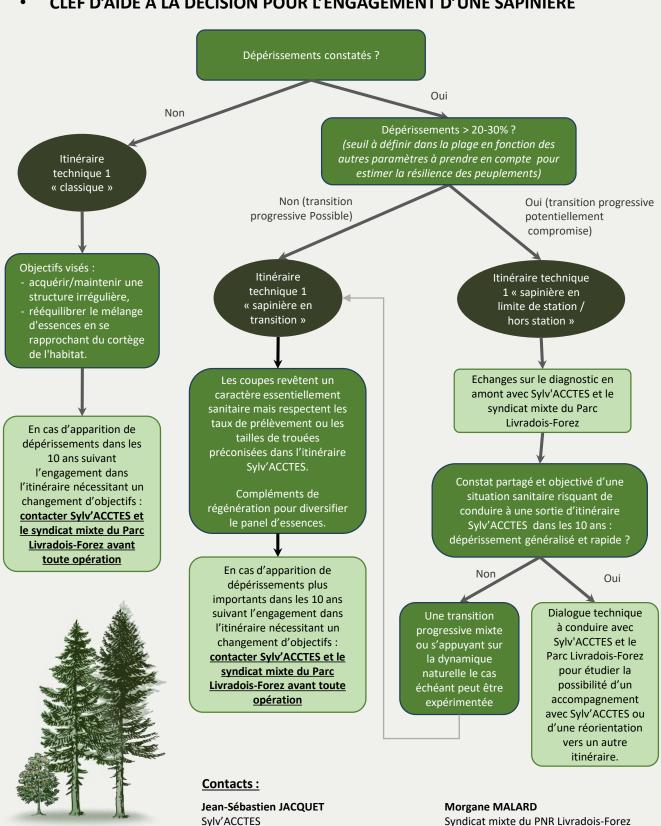
- ✓ A l'issue de la révolution, 5 arbres morts/sénescents + 5 arbres vivants à dendromicrohabitats.
- ✓ Favoriser l'état naturel des berges de cours d'eau. Pas de nouvelle plantation allochtone sur une bande de 10m minimum (éventuellement plus si réglementation locale spécifique : SAGE, PLU, Réglementation des boisements...). En peuplement "naturel", faire des éclaircies renforcées en bordure de cours d'eau pour faciliter la diversification des essences et strates de végétation.
- ✓ Préserver la fonctionnalité des zones humides forestières. Drainage et reboisement allochtone exclus. Débardage alternatif recommandé. Travail au profit des essences adaptées : aulne, saule, bouleau, pin sylvestre.
- ✓ Diagnostic sylvicole obligatoire à l'appui de chaque demande d'aide Sylv'ACCTES, à réaliser par un gestionnaire forestier (ONF en forêt publique / expert, GFP, coopératives en forêt privée). Contenu minimum : voir fiche « Préconisations pour le diagnostic Sylv'ACCTES ».
- Maintien des habitats forestiers alluviaux, d'éboulis, de ravin, tourbeux le cas échéant.

• PRÉCONISATION POUR ALLER PLUS LOIN (non obligatoire) :

- ✓ Conserver davantage de très gros arbres vivants (D >= 68 cm) et morts sur pied (D>= 30 cm) : 10 gros arbres vivants par hectare (4-5m²/ha) + une surface terrière de 4m²/ha en bois mort sur pied.
- ✓ Conserver des grosses pièces de bois mort au sol (Dmédian >= 30 cm ; Lmini = 3 m) : au moins 2-3 m³/ha (purges d'exploitation comprises).
- ✓ Marquer un ilot de sénescence quand la taille de la propriété le permet (préconisation taille minimale îlot de sénescence : 0,5 ha).



• CLEF D'AIDE À LA DÉCISION POUR L'ENGAGEMENT D'UNE SAPINIÈRE



m.malard@parc-livradois-forez.org

04 73 95 76 18

jean-sebastien.jacquet@sylvacctes.org

06 75 00 85 68